

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/Q/VNM/1
10 octobre 2008

(08-4829)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉGIME DE LICENCES D'IMPORTATION DU VIET NAM

Questions des ÉTATS-UNIS au VIET NAM

La communication ci-après, datée du 8 octobre 2008, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Questions posées par les États-Unis au sujet de la *Décision sur l'application du régime de licences d'importation automatiques à certaines marchandises* (n° 24/2008/QD-BC)

Dans quel but une licence d'importation automatique est-elle exigée pour les marchandises dont la liste figure à l'Annexe 1 de la Décision n° 24/2008/QD-BCT?

En vertu de l'article premier de la Décision, le Viet Nam indique que le régime de licences d'importation est automatique. Par conséquent, nous souhaiterions avoir confirmation de ce que les demandes de licences d'importation seront approuvées dans tous les cas, sans réserve, pour toutes les marchandises dont la liste figure à l'Annexe 1 de la Décision.

Les demandes de licences d'importation seront-elles approuvées dès leur réception (à condition qu'elles soient complètes et exactes)?

Nous croyons comprendre que le Viet Nam se réserve le droit de refuser les importations figurant dans la liste dans l'éventualité où il semblerait y avoir une pénurie de devises. Dans ce cas, ces licences ne seraient pas automatiques. Dans quelles circonstances le commerce de ces produits serait-il restreint, c'est-à-dire que la licence n'est pas accordée automatiquement?

- Faut-il s'acquitter d'une redevance pour obtenir la licence d'importation automatique? Dans l'affirmative, la redevance est-elle la même pour toutes les marchandises ou varie-t-elle en fonction des marchandises?

Combien de temps avant l'importation la demande de licence d'importation doit-elle être présentée? Les licences peuvent-elles être obtenues dans un délai plus court ou au moyen d'une procédure accélérée pour les marchandises arrivant au port sans licence?

Quelle est la période de validité d'une licence d'importation automatique?

L'article 7 de la Décision est libellé comme suit: "Lorsqu'elle s'acquitte de procédures d'importation, outre le dossier d'importation requis par la réglementation actuelle, une entité commerciale doit présenter au bureau des douanes une demande d'enregistrement des importations certifiée par le Ministère de l'industrie et du commerce."

- Qu'est-ce que cela signifie? L'entité commerciale doit-elle présenter une deuxième demande de licence d'importation auprès du bureau des douanes? Ou cela veut-il dire que l'entité commerciale doit présenter au bureau des douanes la licence d'importation automatique (enregistrement certifié) lorsqu'elle procède à l'importation des marchandises?

L'article 8 de la Décision est libellé comme suit: "Cinq jours au plus tard à compter de la date à laquelle les procédures de dédouanement des marchandises importées auront été achevées, les entités commerciales feront rapport sur la situation de leurs importations au Ministère de l'industrie et du commerce en remplissant le formulaire type ci-joint à l'Annexe 3."

- Nous saurions gré au Viet Nam de bien vouloir donner des précisions sur cette prescription. Qu'entend-il par "situation de leurs importations"? Dans quel but recueillir ces renseignements en plus des documents déjà exigés pour la demande de licence d'importation?

La liste de produits visés par cette prescription est longue, applicable à un grand nombre de produits agricoles et industriels. Quel pourcentage environ des importations vietnamiennes sont visées par cette prescription?

Le Viet Nam indique que la prescription relative aux licences d'importation automatiques arrivera à expiration après le 31 décembre 2008. Dans quelles circonstances le Viet Nam envisagerait-il de proroger cette prescription au-delà du 31 décembre?

Nous croyons comprendre que la Décision n° 24/2008/QD-BCT a été publiée le 17 août 2008. Le Viet Nam a-t-il l'intention de présenter au Comité des licences d'importation de l'OMC une notification concernant ces nouvelles prescriptions en matière de licences d'importation?
